

7) Finales individuelles Rhône-Lyon Séniors

Règlement

- Ouvert à tous les licenciés « compétition » de Benjamin à Vétéran du Rhône-Métropole de Lyon valablement inscrits.
- Après la date limite d'inscription, les joueurs sont placés sur liste d'attente.
- Pour le tableau messieurs, si les inscriptions dépassent les 132 joueurs inscrits, les joueurs en dessous de 1000 points dans les catégories benjamins, minimes et cadets seront placés sur liste d'attente dans l'ordre décroissant de classement.
- Les parties se jouent au meilleur des cinq manches en 11 points.
- Performances enregistrées au coefficient 1.5.

Déroulement

- Les joueurs sont assurés de jouer trois parties minimums.
- Déroulement du week-end
 - Samedi matin et après-midi = Qualifications simples messieurs et dames si besoin
 - Dimanche matin = tableaux de doubles
 - Dimanche après-midi = phases finales en simples

Tableau Séniors Messieurs

- Samedi matin et après-midi : selon le nombre d'inscrits, plusieurs entrées progressives par vagues sont organisées selon les classements des joueurs. Pour chaque horaire, les joueurs sont placés en poules de 4 joueurs minimum. Le 1er de poule d'un horaire est qualifié pour l'étape suivante jusqu'au dernier tour de poule du samedi.
- Dimanche en début d'après-midi : les 8 joueurs les mieux classés lors de la convocation + les 16 qualifiés du samedi disputent tout d'abord un championnat sur 5 tours. Une victoire rapporte 2 points, une défaite 1 point. Les joueurs sont placés dans 6 chapeaux de 4 joueurs. Les chapeaux sont établis par ordre décroissant des classement des joueurs qualifiés. Un tirage au sort aléatoire désigne pour chaque joueur un adversaire des cinq autres chapeaux autres que le sien. A l'issue des 5 rencontres, Un classement intégral des 24 joueurs est établi et un tableau à élimination direct est mis en place. Mise en place d'un tableau à élimination direct, les 4 premiers du classement général sont qualifiés pour les quarts de finale et les joueurs classés de la 5^{ème} à la 12^{ème} place seront qualifiés pour les 8^{ème} de finale où ils rencontreront un joueur en fonction des places au classement général suivante : 5^{ème} contre 12^{ème} ; 6^{ème} contre 11^{ème} ; 7^{ème} contre 10^{ème} ; 8^{ème} contre 9^{ème}.

Tableau Séniors Dames

- Entrées progressives le dimanche après-midi selon le nombre et le classement des inscrites. La formule sera établie par le Juge-arbitre en lien avec le responsable de la compétition, en se rapprochant le plus possible de la formule déclinée pour le tableau Messieurs.

Tableaux de Doubles

- Dimanche matin
- Les paires sont classées dans l'ordre décroissant de leur cumul de points classement (phase en cours).
- Chaque tableau est limité à 16 paires.
- Les inscriptions doivent se faire en amont de la compétition dans le même délai que les inscriptions en simples
- Toute absence dans le tableau de doubles, prévenue moins de 48 heures avant le début de la compétition, fera l'objet d'une amende de 40 euros. Le montant de l'amende est doublé (80 euros) si non prévenue. Cette amende peut être suspendue en cas de remplacement du double forfait par un double équivalent.
- Des inscriptions complémentaires seront possibles jusqu'au samedi soir pour compléter les tableaux.
- Sélection des doubles inscrits dans les temps par ordre des meilleurs cumuls de points.
- Sélection des inscriptions complémentaires par ordre d'arrivée.